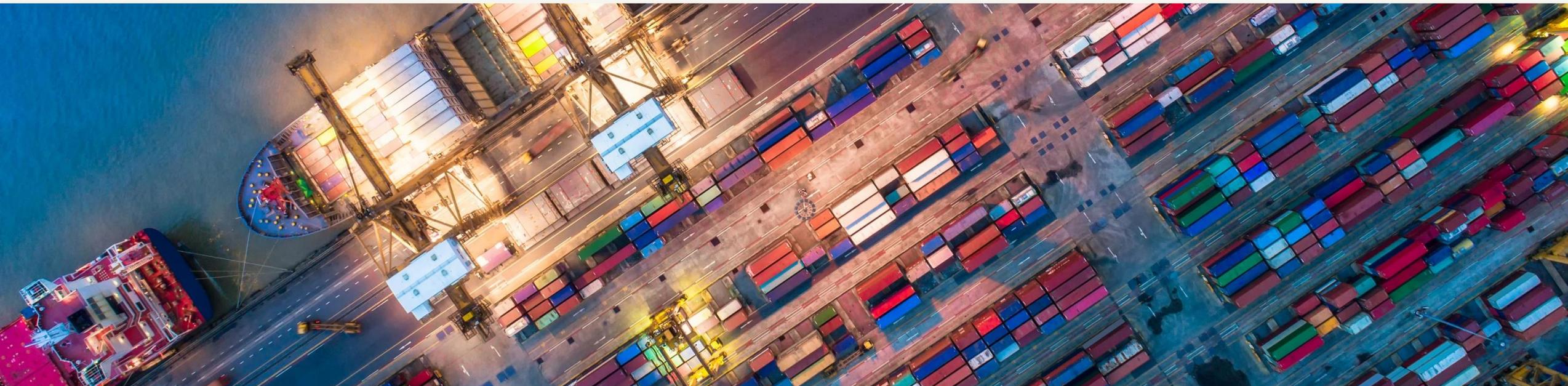


FONDS NATIONAL DES CORRIDORS COMMERCIAUX

Nouvel appel de propositions : Accroître la fluidité des chaînes d'approvisionnement du Canada

Webinaires | Décembre 2021 – Janvier 2022



Transport
Canada

Transports
Canada

Canada 

Aperçu de la présentation

- Fonds national des corridors commerciaux (FNCC)
- Nouvel appel de propositions du FNCC
- Nouveaux thèmes d'investissement
- Conditions d'admissibilité
- Critères d'évaluation
- Processus de présentation d'une demande
- Échéancier et prochaines étapes

Qu'est-ce que le Fonds national des corridors commerciaux?

Fonds national des corridors commerciaux



Concurrentiel, basé sur le mérite

Le ministre des Transports fixe les priorités pour chaque appel de propositions; les propositions sont évaluées en fonction de leur conformité aux critères de mérite adaptés à ces priorités



Admissibilité générale

Comprend les propriétaires/exploitants et les utilisateurs de tous les modes de transport, ainsi que la technologie, la recherche et le développement, en plus des études



Appels de propositions en deux étapes

Processus de demande en deux étapes; phase de déclaration d'intérêt (DI) et phase de proposition de projets détaillée (PPD)



Intérêt marqué pour le programme

101 projets dans le cadre du FNCC ont été approuvés et annoncés à ce jour

Nouvel appel de propositions du FNCC

Accroître la fluidité des chaînes d'approvisionnement du Canada

Le plus récent appel de propositions du FNCC porte sur deux thèmes :



**Renforcer les liens
du Canada avec les
marchés mondiaux**



**Établir des
corridors de
commerce intérieur**

Les critères de sélection renforceront les objectifs du FNCC visant à renforcer la résilience, à encourager l'innovation et à tirer parti des investissements de multiples partenaires.



Toutes les demandes existantes de l'appel continu seront évaluées selon les critères de cet appel.

Thème 1 – Renforcer les liens du Canada avec les marchés mondiaux



On ciblera les projets qui appuient :

- Le flux des échanges commerciaux entrant au Canada et en sortant
- La diversification du commerce extérieur du Canada, connexions aux marchés mondiaux
- La compétitivité du Canada au sein des chaînes d'approvisionnement nord-américaines

Par exemple :

- L'amélioration d'un corridor ferroviaire afin d'accroître la vitesse et la quantité des exportations qui y sont acheminées
- Un projet qui réduit les interactions entre le trafic commercial et le trafic communautaire
- Mise en œuvre d'une technologie qui améliore l'efficacité des mouvements de trafic à un poste frontalier

Projets NON admissibles au financement :

- Projets d'entretien de routine
- Terminaux de croisière desservant principalement des vacanciers

Thème 1 – Critères d'évaluation

Favoriser des échanges commerciaux fluides et fiables entre le Canada et les marchés mondiaux, y compris les États-Unis et le Mexique; permettre l'augmentation ou la production de nouvelles exportations; amélioration de l'efficacité et de la fiabilité du réseau national de transport pour les chaînes d'approvisionnement canadiennes

Critères de sélection

Évaluation

Le projet améliorera-t-il la fluidité et/ou le rendement du réseau de transport et des chaînes d'approvisionnement afin de contribuer à :

- I. une augmentation de la valeur ou du volume des marchandises exportées du Canada vers les marchés mondiaux
- II. accroître les échanges commerciaux mondiaux existants ou en générer de nouveaux grâce à l'investissement
- III. une augmentation de la valeur et/ou du volume du commerce transfrontalier de services vers les États-Unis en provenance du Canada

Le projet améliorera-t-il les échanges commerciaux et offrira-t-il de nombreux avantages aux utilisateurs le long des corridors commerciaux, ou améliorera-t-il la connectivité aux principaux corridors?

- Évaluer la contribution du projet à la fluidité des chaînes d'approvisionnement pour le commerce nord-américain, et dans quelle mesure le projet entraînera des volumes ou des valeurs d'échanges commerciaux supplémentaires entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Cela peut comprendre l'augmentation des échanges commerciaux existants ou la création de nouveaux échanges commerciaux entre ces marchés, et comprend le commerce de biens ainsi que le commerce transfrontalier de services (c.-à-d. les voyages d'affaires) entre le Canada et les partenaires nord-américains

- Évaluer si le projet améliorera la fluidité et/ou le rendement du réseau de transport à proximité ou le long des principaux corridors commerciaux et d'une manière qui profitera à de multiples utilisateurs et/ou aux chaînes d'approvisionnement canadiennes (c.-à-d. que les avantages sont vastes et ne se limitent pas à un seul utilisateur ou propriétaire)

Thème 2 – Établir des corridors de commerce intérieur



On ciblera les projets qui appuient :

- Circulation des marchandises dans les corridors commerciaux régionaux et interprovinciaux
- Renforcer l'interconnectivité et l'opérabilité modales
- Améliorer l'accès des producteurs aux grands marchés urbains, aux centres industriels ou aux plates-formes ou passerelles multimodales

Par exemple :

- Construire de nouvelles connexions ou améliorer les connexions existantes du premier kilomètre pour transporter les marchandises vers les corridors commerciaux régionaux ou interprovinciaux
- Améliorer les liaisons routières et/ou ferroviaires pour favoriser la circulation des produits locaux et régionaux, par exemple la chaîne d'approvisionnement agro-alimentaire
- Étude sur les changements d'infrastructure potentiels pour améliorer l'efficacité des transports dans une région
- Installer et utiliser des solutions innovantes et intelligentes pour améliorer la fluidité des autoroutes encombrées transportant des marchandises expédiées par camion

Projets NON admissibles au financement :

- Projets d'exploitation/d'entretien
- Projets desservant le trafic de banlieue ou les transports en commun

Thème 2 – Critères d'évaluation

Appuyer la fluidité du commerce de biens et des chaînes d'approvisionnement du Canada en diminuant les contraintes de capacité et les goulots d'étranglement le long des corridors commerciaux régionaux et interprovinciaux; renforcement de l'interconnectivité et de l'exploitabilité modales; et amélioration de l'accès des producteurs aux marchés, aux centres industriels et/ou aux centres multimodaux et aux portes d'entrée

Critères de sélection

Évaluation

Le projet améliorera-t-il la fluidité et/ou le rendement du réseau de transport et des chaînes d'approvisionnement afin de :

- I. contribuer à une augmentation du volume ou de la valeur du commerce régional ou interprovincial de marchandises
- II. renforcer la connectivité intermodale et l'opérabilité pour les flux commerciaux régionaux ou interprovinciaux de marchandises
- III. améliorer l'accès des producteurs aux marchés, aux centres industriels et/ou aux centres multimodaux et aux portes d'entrée dans leurs régions

Le projet améliorera-t-il les échanges commerciaux régionaux et interprovinciaux, et offrira-t-il de nombreux avantages aux utilisateurs et/ou aux chaînes d'approvisionnement canadiennes le long des corridors commerciaux, ou améliorera-t-il la connectivité aux principaux corridors?

- Évaluer la contribution du projet à la fluidité des chaînes d'approvisionnement pour le commerce régional ou interprovincial; la mesure dans laquelle le projet entraînera des volumes ou des valeurs supplémentaires de commerce intérieur de biens et/ou augmentera l'interconnectivité et l'opérabilité intermodales pour procurer des avantages à de multiples utilisateurs et/ou secteurs de l'économie

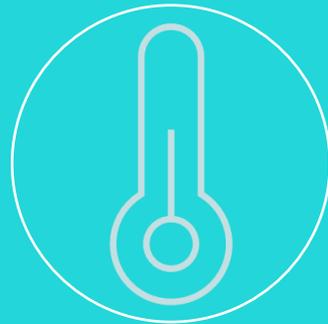
- Évaluer si et comment le projet améliorera la fluidité et/ou le rendement du réseau de transport à proximité ou le long des principaux corridors commerciaux et d'une manière qui profitera à de multiples utilisateurs et/ou aux chaînes d'approvisionnement canadiennes (c.-à-d. que les avantages sont vastes et ne se limitent pas à un seul utilisateur ou propriétaire)

Les objectifs du FNCC – Soutenir le commerce



Les investissements provenant de partenaires multiples

- Tirer parti des investissements de multiples partenaires



La résilience du réseau face aux changements climatiques

- Augmenter la résilience du réseau de transport canadien face aux changements climatiques



Innovation et nouvelles technologies

- Augmenter l'adaptabilité du réseau de transport canadien grâce à de nouvelles technologies et de futures innovations

Qui peut présenter une demande?

Les propriétaires, les exploitants et les utilisateurs de tous les modes de transport sont admissibles :

- Les provinces, les territoires, les municipalités, y compris les entités locales, régionales et municipales
- Les gouvernements autochtones, les conseils tribaux et les autres formes de gouvernement régional, les organisations ou les sociétés de développement
- Les organisations du secteur public
- Les organisations fédérales, y compris les sociétés d'État (uniquement l'annexe III de la LGFP)
- Les organismes sans but lucratif et à but lucratif* du secteur privé
- Les administrations portuaires canadiennes (soumises à la *Loi maritime du Canada*)
- Les autorités aéroportuaires du Réseau national des aéroports du Canada
- Les universités et collèges

* Des contributions du FNCC à des projets d'entités à but lucratif du secteur privé pourraient être envisagées uniquement lorsqu'ils contribuent à l'amélioration du bien public canadien.

Quels projets peuvent être financés?

Le projet doit être opérationnel, au plus tard le **31 décembre, 2027**

- Toutes les transactions financières liées au gouvernement du Canada doivent être conclues au plus tard le 31 mars 2028
- La priorité peut être accordée aux projets pouvant débuter dans un délai d'un an
- La préférence peut être accordée aux projets demandant moins de 50M\$ en financement au FNCC
- Le projet doit avoir lieu au Canada

Activités admissibles :

- Préparation, construction, modernisation et amélioration des actifs d'infrastructure liés aux transports
- Étude (faisabilité, environnement, planification et intégration) y compris la modélisation informatique et la simulation qui évaluent et guident l'élaboration de projets d'infrastructure de transport et d'applications technologiques
- Acquisition et installation de technologies et d'équipement (p.ex. systèmes de transport intelligents, lecteurs d'identification optique ou à radiofréquences)

Contribution maximale du FNCC

Afin de s'assurer que le financement du FNCC est utilisé pour débloquer d'autres investissements et en tirer parti, la contribution maximale de Transports Canada pourra atteindre **jusqu'à 50 % des dépenses admissibles totales d'un projet**, moyennant les exceptions suivantes :

- les projets avec les sociétés d'État fédérales où la contribution maximale **peut atteindre jusqu'à 100 %** des dépenses totales admissibles
- les projets de transport dans les territoires, où la contribution maximale **ne peut pas dépasser 75 %** des dépenses totales admissibles
- les projets de partenariats publics-privés (PPP)* où la contribution maximale **peut atteindre 33 %** des dépenses totales admissibles

* Un partenariat public-privé (PPP) est un contrat ayant force obligatoire entre un gouvernement et une ou des entreprises pour la fourniture d'actifs et la prestation de services, qui répartit les responsabilités et les risques commerciaux entre les différents partenaires. Pour être considéré comme un PPP, le demandeur doit avoir conclu un accord avec un organisme public avant cette demande de financement de Transports Canada. La recherche d'un financement fédéral pour un projet qui implique un partenaire du secteur privé ne constitue pas un PPP en soi.

Phase 1 – Déclaration d'intérêt

- La phase de déclaration d'intérêt (DI) est **obligatoire**
- Veuillez vous référer au **Guide du demandeur du FNCC** avant de poser votre candidature
- La DI offre un aperçu du projet proposé
- La DI doit être présentée à Transports Canada via le portail en ligne avant le **31 mars 2022 (11h59 HNE)**
- Transports Canada examinera la DI, puis fournira au demandeur une rétroaction sur l'admissibilité du projet et sur sa pertinence et fera part de préoccupations ou de questions possibles
- Les renseignements demandés incluent :
 - Coordonnées et détails de l'organisation
 - Description du projet et justification du financement
 - Illustration de la manière dont le projet répond aux objectifs de ce nouvel appel de propositions
 - Coût du projet/estimations budgétaires
- Les demandeurs retenus à l'étape de la DI seront invités par courriel à la phase suivante

Soumettre une DI via le portail en ligne du FNCC

- Soumettez votre DI en utilisant le portail de demande en ligne du FNCC (accessible via le site Web de Transports Canada)
- Un justificatif numérique **CléGC** du gouvernement du Canada est nécessaire pour utiliser le portail en ligne
- Consultez la **partie 3 du Guide du demandeur** pour obtenir des instructions sur l'utilisation du portail en ligne et la manière de présenter une demande

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Transports Canada

Accueil > Choisissez une option de connexion sécurisée

Choisissez une option de connexion sécurisée

Pour accéder au service que vous avez demandé, vous avez besoin d'un compte de Transports Canada. Choisissez l'une des options suivantes.

Ouvrez une session ou inscrivez-vous à l'aide de la CléGC

La CléGC vous donne un accès sécurisé aux services en ligne du gouvernement du Canada à partir de différents ministères.

Si vous n'en avez pas déjà une, vous pouvez vous inscrire.

[Continuer vers le service CléGC](#)

Ouvrez une session avec un partenaire bancaire en ligne sécurisé

Cette option vous permet d'utiliser les mêmes renseignements de connexion que vous utilisez déjà pour les services bancaires en ligne.

Vos renseignements financiers ou bancaires ne seront pas transmis à Transports Canada. Votre partenaire de connexion ne sera pas informé du service gouvernemental que vous utilisez.

Vous quitterez temporairement le site Web de Transports Canada pour visiter votre site de services bancaires en ligne.

[Liste des partenaires de connexion](#)

[Continuer vers votre partenaire de connexion](#)

Phase 2 – Proposition de projet détaillée

- La phase de proposition de projet détaillée (PPD) est **obligatoire dans le processus de demande de financement**
- Les demandeurs ayant franchi avec succès la phase de la DI auront **60 jours ouvrables** pour soumettre leur PPD
- La PPD doit être envoyée par courriel à : TC.NTCF-FNCC.TC@tc.gc.ca
- La PPD fournit des renseignements détaillés sur le projet proposé, notamment :
 - Équipe de projet
 - Justification du projet
 - Calendrier des travaux
 - Stratégie de mesure du rendement
 - Ventilation détaillée du budget et dépenses par activité
 - Analyse des risques
 - Analyse coûts-avantages
 - Évaluation selon l'Optique des changements climatiques et évaluation de l'incidence des émissions de GES
 - Considérations juridiques et réglementaires
 - Consultations avec les groupes autochtones
 - Confirmation de financement garanti

Processus de demande

Lancement du nouvel appel

9 décembre 2021

- La réception des nouvelles propositions commence

Date limite pour la DI

31 mars 2022

- Toutes les DI doivent être soumises avant le 31 mars 2022

Décisions ministérielles

Automne 2022

- Les décisions de financement finales et les annonces suivront

Webinaires et assistance

Décembre 2021
– Mars 2022

- Webinaires bilingues

Date limite pour les PPD

30 juin 2022

- Au fur et à mesure de leur réception, les PPD seront évaluées
- Les évaluations se poursuivront jusqu'en juillet pour les PPD soumises avant la date limite

PPD – Section F.1 – Ventilation des dépenses par activité

- L'Annexe A du Guide du demandeur identifie les dépenses admissibles et non admissibles du projet
- Les dépenses admissibles comprennent:
 - les coûts liés à la préparation, la construction, la réhabilitation et l'amélioration des actifs
 - l'achat ou la location de technologies, d'équipements, de logiciels, de données et de systèmes
 - les honoraires professionnels pour les services contractuels
- Le coût total admissible est la somme de toutes les dépenses qui sont directement liées au projet et qui sont considérées comme admissibles à une contribution du FNCC
- **Le total des coûts admissibles ne correspond pas au montant du financement demandé au FNCC**

Tableau 5 : Exemple de ventilation des dépenses par activité du projet

Activité de projet	Coûts projetés par exercice financier (du 1 ^{er} avril au 31 mars)			
	2021-2022	2022-2023	... *	Total
A – Dépenses non admissibles par activité du projet et par exercice financier				
Indiquer toutes les dépenses non admissibles				
Dépense non admissible A1 (par exemple, un coût avant la signature de l'accord de contribution)				
Activité non admissible A2 (par exemple, des honoraires juridiques)				
Activité non admissible A3 (par exemple, l'achat de terrains)				
Total des coûts non admissibles :				Total A \$
B – Dépenses admissibles par activité du projet et par exercice financier				
Liste des dépenses admissibles				
Activité admissible B1 (par exemple, évaluation environnementale)				
Activité admissible B2 (par exemple, préparation du site)				
Activité admissible B3 (par exemple, travaux de construction)				
Total des coûts admissibles				Total B \$
Coûts totaux du projet (non admissibles + admissibles)				Total A + Total B \$

* Fournir le budget du projet ou de l'activité et les flux de trésorerie pour chaque exercice du projet.

PPD – Section F.3 – Confirmation des sources de financement

- Un formulaire de confirmation des sources de financement doit être **rempli et signé** par le demandeur et chaque tierce partie qui contribue financièrement au projet proposé
- Le demandeur doit joindre ses formulaires et ceux de chaque contributeur financier tiers à ses demandes de financement

En ce qui concerne la demande de financement pour **(insérer le nom du projet)** par **(nom du demandeur)** à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports dans le cadre du programme du Fonds national des corridors commerciaux :

Je _____ **(nom)**, de la ville de _____, province/territoire de _____, déclare ce qui suit :

1. J'occupe le poste de _____ auprès de **(insérer le nom/la société du contributeur)**.
2. Je suis dûment autorisé(e) par **(nom/société)** à faire cette déclaration en vertu **(le contributeur insère la référence complète au règlement ou à la politique interne qui lui permet de faire cette déclaration)** du **(insérer la date du règlement ou de la politique interne)**.
3. **(Insérer le nom/la société du tiers contributeur ou demandeur)** fournira la ou les contributions indiquées ci-dessous pour les dépenses au titre du **(insérer le titre du projet proposé)** **(insérer la date)**, si la demande de financement pour le projet proposé est approuvée par Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, dans le cadre du programme du FNCC :

Type de contribution (insérer le type de contribution)	Valeur de la contribution (insérer le montant de la contribution)
Par exemple : Contribution en nature d'un espace de réunion (évaluée à la juste valeur marchande)	3 000 \$
Par exemple : Contribution en espèces	50 000 \$

Daté du _____ jour de _____ 20_____.

Signature

Exigences en matière de changements climatiques

PARTIE 1 – ÉVALUATION DE L'ADAPTATION DE LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PROJETS D'INFRASTRUCTURE

L'infrastructure proposée fonctionnera-t-elle en bon état pendant sa durée de vie ?

- une évaluation des risques climatiques a-t-elle été réalisée ?
- si oui, incluez-la et décrivez comment le projet intègre des solutions/mesures d'adaptation
- sinon, vous devez en prévoir une

ÉTUDES

Doit intégrer les considérations/facteurs liés aux changements climatiques, le cas échéant

Si vous pensez que les changements climatiques ne sont pas pertinent pour votre projet, veuillez contacter l'équipe du [FNCC](#) pour vous assurer que cette conclusion n'entraîne pas un manquement aux exigences de la demande.

Exigences en matière de changements climatiques

PARTIE 2 - ÉVALUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

PROJETS D'INFRASTRUCTURE

Le projet proposé contribuera-t-il à réduire les émissions de GES provenant des activités de transport et à soutenir les objectifs du Canada en matière d'émissions ?

- si le projet ne contribuera pas à réduire les émissions, faites-le savoir.
- si une évaluation de l'impact sur les émissions de GES a été réalisée, incluez-la et fournissez un résumé des principales conclusions.
- sinon, décrivez les réductions d'émissions du projet, en fournissant des preuves à l'appui, comme la méthodologie, les sources de données et les hypothèses utilisées.

ÉTUDES

Aucune évaluation des émissions de GES n'est requise

Section J.2 – Consultations avec les groupes autochtones

- L'État a l'obligation juridique de consulter les groupes autochtones et, lorsqu'approprié, de prévoir des mesures d'adaptation, quand il envisage une conduite susceptible d'avoir un effet préjudiciable sur les droits autochtones ou issus de traités, qu'ils soient établis ou potentiels
- Pour les propositions financées dans le cadre du FNCC, l'État délègue les aspects procéduraux des consultations au promoteur, car celui-ci est le mieux placé pour discuter des détails d'une proposition avec les groupes inuits et autochtones
- Aussi, pour faciliter les consultations de l'État, ainsi que toute prise de décision qui pourrait survenir, on encourage les demandeurs à soumettre :
 - une description des consultations terminées, en cours ou prévues avec les collectivités inuites et les groupes autochtones
 - le cas échéant, une description des communications effectuées à ce jour avec les collectivités inuites et les groupes autochtones
 - un résumé des enjeux ou des préoccupations des collectivités inuites et des groupes autochtones
 - une description de la façon dont le demandeur a réglé ces problèmes ou préoccupations ou propose de le faire

Financement du FNCC – Prévisions financières

- Lorsque vous établissez le budget et le calendrier de votre projet, il est important de garder à l'esprit que **le processus de demande, d'examen et d'approbation prend du temps**
- Pour cet appel, il est prévu ce qui suit :
 - processus de candidature (DI et PPD) – 9 décembre 2021 au 30 juin 2022
 - décisions et annonces ministérielles de financement à venir peu après
 - prévoyez suffisamment de temps pour négocier l'accord de contribution
- Utilisez des délais réalistes dans votre calendrier de projet et dans vos prévisions de dépenses
- Comme la capacité de Transports Canada à transférer des fonds entre les exercices financiers est limitée, il faut donc être aussi précis et prudent que possible

Pour plus d'informations



Communiquer avec l'équipe du FNCC par courriel :
TN.NTCF-FNCC.TC@tc.gc.ca



Consulter la page Web du FNCC :
www.tc.gc.ca/en/programs-policies/programs/national-trade-corridors-fund.html

**Merci de votre intérêt pour
le programme du FNCC !**



Transport
Canada

Transports
Canada

Canada 